

N° 2017-35

**Arrêté portant ouverture d'un examen professionnel
d'accès au grade
d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
Session 2018**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret 2016-1372 du 12 octobre 2016, modifiant, pour la fonction publique territoriale, certains dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu la Charte Régionale des Centres de gestion de la FPT Région Occitanie signée le 26 septembre 2016 ;
Considérant les demandes d'organisation de l'examen professionnel formulées par les collectivités territoriales du département du Gers ;
Considérant les demandes de conventionnement formulées par les CDG de l'Ariège, de l'Aveyron, de Haute-Garonne, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et du Tarn.

ARRETE

ARTICLE I : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers organise, en convention avec les Centres de Gestion de l'Ariège, de l'Aveyron, de Haute-Garonne, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et du Tarn un examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe dans les spécialités et options suivantes :

Spécialité Mécanique, électromécanique

Option ouverte :

- Mécanicien hydraulique

Spécialité Conduite de véhicules

Options ouvertes :

- Mécanicien des véhicules à moteur Diesel
- Mécanicien des véhicules à moteur à essence
- Mécanicien des véhicules à moteur GPL ou à moteur hybride
- Réparateur en carrosserie (carrossier, peintre)

ARTICLE II : Les inscriptions sont individuelles et effectuées par le candidat exclusivement auprès du centre de gestion du Gers, de la façon suivante :

Par Internet

du 05 au 27 septembre 2017 à minuit pour les préinscriptions sur le site internet du CDG du Gers : www.cdg32.fr dans la rubrique "CONCOURS" puis cliquer sur "Préinscription et calendrier".

du 05 au 27 septembre 2017 à 17 heures pour les préinscriptions sur place au CDG du Gers où un micro ordinateur ainsi qu'une imprimante seront mis gratuitement à la disposition des candidats. Ainsi, que les retraits sur place.

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de gestion du Gers, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription (le cachet de la Poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées. Le candidat doit obligatoirement transmettre au Centre de gestion du Gers le dossier imprimé sur internet grâce au lien hypertexte intitulé « Valider, télécharger et imprimer le formulaire d'inscription ». Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté.

du 05 au 27 septembre 2017 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi) pour les demandes par courrier. Ces demandes écrites, seront accompagnées d'une enveloppe (aux nom et adresse du candidat) de format A4 affranchie au tarif *lettre verte* en vigueur pour un envoi de 100 grammes, et seront adressées à Monsieur le Président du CDG du Gers – 4, place du Maréchal Lannes – Rue du Général de Gaulle - BP 80 002 – 32001 Auch cedex.

Les dossiers sont à renvoyer au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers – 4, place du Maréchal Lannes – Rue du Général de Gaulle - BP 80002 – 32001 Auch cedex, au plus tard le 05 octobre 2017 à minuit (le cachet de la poste faisant foi), ou à déposer sur place au plus tard le 05 octobre 2017 à 17 heures.

Ils comprendront :

- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé ;
- Un état détaillé des services civils effectués certifié par l'autorité investie du pouvoir de nomination (Maire, Président...). Cet état doit mentionner le grade, la durée des services et s'ils ont été accomplis en qualité de titulaire, de stagiaire, d'auxiliaire ou de contractuel, à temps complet ou à temps non complet ;
- La copie de l'arrêté de nomination stagiaire du candidat dans la Fonction Publique ;